

Ancienne formule du BREVET

Dans le meilleur des cas, les formateurs encouragent, leurs élèves « prêts », à se présenter à l'examen.

Les candidats « indépendants » et quelques élèves audacieux se présentent librement à l'examen.

Ces derniers s'exposent trop fréquemment à un échec qui les décourage. De plus, ils alourdissent la charge du jury trop souvent contraint de refuser le diplôme.

Attribué à une approche incontrôlée de l'examen, on ne peut pas se satisfaire de l'actuel taux d'échec au brevet (> 50%).

L'examen

Contrôlé par la commission des Juges l'examen est apprécié par des Juges agréés

Test technique

Sonorité :

Vibrato :

Tayaut :

Exécution fanfare où sont jugés Rythme, Ton de vènerie et Maîtrise.

4 notes éliminatoires pour chaque critère (de 0 à 3).

La moyenne est nécessaire pour l'obtention du brevet

Test Répertoire

Trois fanfares tirées au sort et chantées.

La connaissance des trois fanfares est obligatoire pour l'obtention du brevet

Test connaissances

Du milieu de la trompe *

Des bases du solfège *

(* Non éliminatoire)

Une note éliminatoire ou inférieure à la moyenne aux tests Technique, une fanfare mal connue ou oubliée voire mal ou pas du tout non apprise... et, c'est l'échec ... le « couperet » ... la déception !

L'examen est ouvert aux candidats à jour de cotisation « Jeune » ou « Concurrent »

Nouvelle approche du BREVET

Évaluations

Contrôlées par la commission Pédagogique, les évaluations sont appréciées par des examinateurs. **Cinq modules sont accessibles au rythme de chacun. Le candidat choisi le ou les modules qu'il souhaite obtenir.**

Pour les modules techniques, l'ordre chronologique sera respecté.

Modules techniques

Module 1 : le SON

Module 2 : les Articulations

Module 3 : les Ornaments

Les modules sont notés séparément 4 notes éliminatoires pour chaque module (de 0 à 3).

La moyenne est nécessaire pour obtenir chaque module

Deux modules « Connaissances »

Module 4 : **PAS D'APPLICATION EN 2018**

- Connaître quelques SIGNES MUSICAUX de BASE
- Avoir un minimum de connaissances de la trompe, de son histoire et celles, très succinctes, de la FITF.

Les questions et les réponses sont publiées et connues des candidats.

Module 5 : Connaissance du répertoire (*identique au test du brevet*)

Les modules sont acquis définitivement jusqu'à l'obtention du brevet

Il faut avoir acquis les 5 modules pour se présenter au Brevet ; ce qui équivaut à une assurance pour la réussite.

La commission des Juges conserve le contrôle de L'examen

Le candidat interprète **uniquement** une fanfare de son choix ; sont jugés le Rythme, le Ton de vènerie et la Maîtrise.

La participation aux sessions d'évaluations permet d'obtenir les modules un par un ou tous à la fois.

Sur les modules restants à acquérir le candidat concentre ses efforts pour réussir lors d'une prochaine session.

Le principe vise à encourager les candidats à maintenir leurs efforts jusqu'au succès.

Les évaluations et l'examen sont ouverts aux candidats à jour de cotisation « Jeune » ou « Concurrent »